



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

---

## AVIS PUBLIC

**Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 230-2019 (RMH 450-2019) modifiant le règlement numéro 174-2 sur les nuisances a été adopté par le conseil municipal dans sa séance ordinaire du 11 juin 2019.

Ce règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2019.

Ce règlement est consultable au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 17<sup>ème</sup> jour du mois de juin 2019.

Fanny Grosz

*Directrice générale  
et secrétaire-trésorière*